

# Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat

Tenue le 2 février 2021

Présences :

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
<b>Conseil d'élèves</b>			<b>Équipe-École</b>			<b>Parents</b>		
			Benoit Graton (quitte à 20h11)	X		Annick Bouliane	X	
			Nathalie Lavigueur	X		Benoit Guinot	X	
			Vicky Blumenthal	X		Fabienne Hardy (19h15)	X	
<b>Communauté</b>			Annie Pelletier	X		Frédéric Bataille	X	
Mady Lespinasse		X	Evans François	X		Marc-Étienne Deslauriers	X	
			Annie Thériault	X		Martin White	X	
			Sabine Posso	X		Rachid Azzoun (18h45)	X	
						Cathy Gagnon	X	

## 1. Ouverture de l'assemblée : présences et vérification du quorum

À la suite du constat du quorum, la séance est ouverte à 18h37. Frédéric Bataille accepte d'être secrétaire d'assemblée.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Aucun ordre du jour n'a été envoyé avant la rencontre. L'objectif de la rencontre est d'établir un consensus quant aux revendications encore actuelles du CÉ dans le dossier des travaux de l'école et les actions souhaitées pour obtenir des résultats. Les points suivants seront traités:

- **Retour sur les événements**
- **Enjeux encore actuels**
- **Liste des besoins**
- **Actions possibles**

## 3. Adoption du procès-verbal

Pas de procès-verbal déposé.

## 4. Parole au public

Pas de présence d'un représentant du public.

## 5. Points de discussions et décisions

### 5.1 Retour sur les événements

Récapitulation des événements depuis la fermeture du Bloc A. Présentation par Annick Bouliane

## 5.2 Discussions sur les enjeux à identifier

- Mme Bouliane indique que dans la situation actuelle, le CE s'est vu forcé d'essayer d'être en mode solutions en l'absence d'actions par le CSSDM, alors que le rôle du CE est davantage de nommer les problèmes, les besoins des élèves et de l'équipe école. Le CSSDM a la responsabilité d'identifier les moyens. Elle précise que le CÉ a défendu tout l'automne le désir de rapatrier les élèves sur le site du pavillon principal par l'installation des modulaires alors que dans les échanges récents de courriels, plusieurs membres ont affirmé que ce n'était pas une bonne solution. Elle souhaite que les membres du CÉ s'expriment clairement durant la soirée quant à la liste des besoins et solutions jugées acceptables, afin de dégager un consensus. Martin White se dit en accord avec cet énoncé et souligne l'importance du CÉ de s'assurer que chaque enfant a sa place dans l'école de son quartier.
- Mme Gagnon s'inquiète de la qualité d'enseignement entre les différents bâtiments et de la qualité des infrastructures. Demande si les parents ont été sondés sur St-Dorothy. Annick Bouliane indique que non et que la situation a dû évoluer depuis le mois d'août.
- Mme Pelletier mentionne qu'avec la COVID, la situation est particulière. Les problèmes avaient déjà été identifiés dans le passé.
- Mme Blumenthal considère que les besoins ont été identifiés dès septembre, Suggère de faire des consultations auprès des membres du personnel afin de générer des idées d'aménagements possibles pour distribuer différemment les classes entre les pavillons et ce, très rapidement. Appuie l'idée d'un sondage.
- Mme Thériault ajoute que les problèmes existent depuis 2003 à Sophie-Barat : surpopulation, nécessité de travaux. S'inquiète de la diminution du niveau de fierté avec l'état de l'école.
- Mme Lavigreur énonce différents besoins : chargé de projet pour les travaux, cafétéria pour les élèves du pavillon principal, augmentation d'espaces de vie multifonctionnels (incluant des espaces moins formels pour rencontres profs-élèves), cafétéria plus grande à l'Annexe, navettes pour les élèves délocalisés (c'est le temps actuellement de réserver, il faut éviter de faire payer les familles des enfants qui subissent la délocalisation), liste de priorisation des travaux à venir et de l'impact sur la vie scolaire. Mme Bouliane mentionne que les navettes ne sont pas la solution pour tous. Pour beaucoup d'élèves, il s'agit d'un détour pour se rendre à Sophie-Barat puis ensuite vers les annexes.
- Mme Posso signale que la chargée de projet pour les travaux sera Pascale Lapointe et qu'elle la rencontrera la semaine prochaine (semaine du 8 février). Elle spécifie que certains espaces communs ne sont pas utilisés dû à la COVID, mais pourront l'être une fois les mesures sanitaires retirées. Mme Bouliane s'inquiète d'une possible récupération de ces locaux pour des classes, en cas de surpopulation. Mme Posso spécifie que plusieurs espaces communs ne peuvent être utilisés pour des classes car trop exigus mais d'autres pourraient effectivement être récupérés. Mme Lavigreur ajoute que déjà en septembre 2018, Éric Laforest utilisait l'espace nutrition pour des cours, ainsi qu'un club de cuisine. Le Philantrope est condamné car utilisé pour les TSA à la suite d'un manque de locaux pour un lieu de répit. Ces endroits sont insuffisants pour le nombre d'élèves actuellement à l'école, il faut entre autres une bibliothèque, une maison des jeunes. Ils le seront encore moins avec l'augmentation de la clientèle.
- Mme Hardy indique que les modulaires ne sont pas une bonne solution à son avis, mais s'il s'agissait de la seule solution possible et que si la majorité est pour, elle ira avec celle-ci. Martin White souligne que les modulaires ne sont pas une vraie solution
- M. Deslauriers dit qu'il faudrait sonder tous les pavillons pour la satisfaction des élèves mais aussi, vérifier si les inscriptions sont en baisse pour 2021-2022. Se demande si le CSSDM se satisfait de la baisse des

inscriptions, puisqu'il n'y a pas de place. Les parents dépensent beaucoup d'énergie pour essayer de faire avancer les choses, mais rarement les avis du CE ou même du comité de parents sont pris en compte au CSSDM. À cet effet, Mme Gagnon indique qu'elle a désinscrit son fils à la suite de l'état de Sophie-Barat et n'est probablement pas la seule. Mme Bouliane se dit plus optimiste quant à l'écoute au niveau du CSSDM, d'où l'importance d'énoncer clairement les besoins.

- M. Guinot indique que les besoins sont connus depuis août et sent qu'il y a un problème d'organisation et de planification au niveau du CSSDM. Veut connaître les options envisagées pour la rentrée 2022 et les suivantes, savoir comment les problèmes de surpopulation seront adressés pendant les travaux, etc
- Mme Thériault se demande s'il est possible de diminuer le nombre d'élèves en libre choix ou étant inscrits sous de fausses adresses. Mme Posso dit que les élèves en libre-choix représentent 30 élèves. Demande aussi si les programmes particuliers doivent être revus étant donné le manque d'espace.
- Mme Gagnon mentionne que son enfant est en libre-choix, mais comme mentionné par l'ancien directeur, les libre-choix ne représentent pas une grosse portion des élèves.
- Mme Lavigneur précise que la chargée de projet pour les travaux devrait faire une mise à jour continue, peut-être mensuelle, auprès de l'équipe école, des parents, des élèves et du CE sur l'état d'avancement des travaux et du plan. M. Guinot demande des précisions sur son mandat ainsi que la durée.
- M. Deslauriers mentionne que depuis 2 ans le service des ressources matérielles du CSSDM doit mettre en place un plan de communication. Pour Sophie-Barat l'urgence n'a pas permis cette obligation. Dans les obligations de communications il faut aussi ajouter la communauté et la tenue d'une assemblée publique.

### **5.3 Liste de revendications<sup>1</sup>**

#### **Capacité d'accueil :**

- Assurer, en priorité, une capacité d'accueil suffisante dans le quartier Ahuntsic pour les élèves de niveau secondaire, qui tienne compte des besoins actuels (déficitaires) et projetés.
- Rapatrier les élèves dans le quartier le plus rapidement possible, avec des solutions viables tenant compte des besoins globaux de la communauté.

#### **Installations matérielles :**

- Rénover le pavillon principal en tenant compte de la liste des besoins élaborée au fil des années (cf. liste ci-jointe préparée par Jean-François Gagnon). À cela s'ajoute la ventilation et la climatisation de la bâtisse.
- Fournir des locaux répondants aux besoins académiques actuels et futurs d'un enseignement de niveau secondaire, en nombre suffisant. Cela inclut des locaux de sciences, d'art et d'informatique adéquatement équipés et répondant aux normes.
- Fournir des installations adaptées aux élèves à besoins particuliers.
- Prévoir une cafétéria dans chaque pavillon assurant une place assise à chaque élève.
- Fournir des espaces de vie multifonctionnels diversifiés, adéquats et en nombre suffisant pour tous les élèves de l'école (donc pour chaque pavillon), afin de faire de l'école un milieu de vie stimulant et accueillant : bibliothèque, salle informatique, salles de loisirs, d'étude et de détente, etc.
- Fournir des locaux pour les intervenants communautaires, facilement accessibles aux élèves.

#### **Organisation scolaire et enseignement :**

---

<sup>1</sup> Envoyé à posteriori de la réunion par Annick Bouliane pour résumer le contenu des discussions.

- Assurer une cohésion de la qualité de l'enseignement, peu importe le pavillon et le secteur d'enseignement.
- Finaliser rapidement le plan de match final pour les rentrées scolaires 2021 et 2022. Par exemple, quelles seront les classes localisées dans chaque pavillon.

**Service aux élèves (effectif pour la rentrée 2021) :**

- Fournir des solutions de transports permettant d'accommoder adéquatement et de façon équitable tous les élèves délocalisés dès la rentrée 2021.
- Rendre les services professionnels et communautaires accessibles dans chaque pavillon, en nombre suffisant.

**Communications :**

- Sonder l'ensemble des parents, élèves et personnel, pour valider la satisfaction à l'égard des installations et services fournis, incluant les modes de transport pour St. Dorothy.
- Communiquer les résultats des différents sondages à toute la communauté.
- Communiquer rapidement la planification finale pour la rentrée scolaire 2021, autant pour les élèves actuels que pour ceux qui feront leur entrée initiale à l'école.
- Avoir une description claire du mandat de la chargée de projet.
- S'assurer que le CE et l'ensemble de la communauté scolaire soient informés plus régulièrement de l'avancement des travaux, des plans de match, des changements dans la planification, de la modification des échéanciers. Ceci passe par la présence de la chargée de projet à des réunions du CE.
- Valider les changements dans la planification auprès de la communauté, afin d'amenuiser les impacts sur l'organisation, l'enseignement et la vie scolaire.

**5.4 Discussions sur les actions**

**Communications aux parents:** Mme Bouliane demande s'il est encore justifié que le CE envoie une communication aux parents étant donné que le CSSDM et la direction de l'école (Sabine Posso) vont envoyer une lettre aux parents cette semaine concernant la décision d'abandonner les modulaires et de maintenir les élèves à St. Dorothy. Autrement, serait-il souhaitable que le CE cosigne. M. White indique qu'il faudrait que le CSSDM prenne en main les communications, car c'est leur rôle. Le CE l'avait initié en l'absence d'initiative du CSSDM. Mme Gagnon exprime son malaise à cosigner. Idem pour Mme Lavigneur, qui spécifie qu'il ne faut pas mélanger les différentes entités. Opinion partagée par Mme Blumenthal. La direction a toute l'autorité de communiquer avec les parents. M. Deslauriers souligne qu'il faut une lettre claire et concise pouvant être comprise par tous. Le message devrait être passé par la CSSDM et la direction. M. Guinot mentionne que le problème est si important que c'est même la direction générale du CSSDM qui devrait assumer la responsabilité et communiquer l'état de situation, par la direction de l'école.

Mme Bouliane suggère qu'une lettre puisse être envoyée par le CE par la suite s'il juge pertinent d'apporter des précisions auprès des parents. Opinion partagée par M. White. Mme Lavigneur souligne qu'une telle lettre pourrait réitérer aux parents que nous sommes là pour les représenter. Mme Thériault propose que cette dernière inclût un sondage. Mme Bouliane croit que c'est plutôt le rôle de la direction de sonder alors que Mme Blumenthal affirme que cela fait partie des pouvoirs du CE. Mme Gagnon suggère d'inclure les résultats du sondage auprès des parents, peut-être avec les solutions soulevées ainsi que leurs revendications. M. Guinot indique qu'il faudrait aussi communiquer les résultats du dernier

sondage sur le transport. Mme Posso accepte l'utilisation de l'adresse officielle d'envoi de l'école pour rejoindre l'ensemble des parents.

**Représentation politiques concernant les demandes du CÉ :**

- Suivi auprès du CSSDM : Mme Bouliane confirme l'envoi prochain de la liste des besoins identifiés aujourd'hui à M. Thomas.
- Projet de lettre : Mme Bouliane a rédigé une ébauche de lettre mais souhaite la modifier pour clarifier son contenu et préciser les attentes prioritaires. Demande l'avis du CÉ concernant le contenu et surtout, les destinataires. Nathalie Lavigneur souligne que Sophie-Barat a souffert de négligence et que ceci doit être dénoncé. Depuis les 25 années de sa présence à Sophie-Barat, il y a eu beaucoup d'épreuves, et il est actuellement temps de dénoncer l'inertie. M. Deslauriers propose l'envoi au ministre et à tous les représentants politiques possibles : députés de l'opposition en matière d'éducation, députés du quartier, représentant de la Ville, mais également dans les médias, car une lettre bien sentie peut faire bouger les choses. M. Azzoun suggère de publier la lettre la même journée que la période des questions à l'assemblée nationale si on obtient sa lecture par un député. Mme Blumenthal suggère le dépôt de la lettre à la prochaine réunion du CA du CSSdM. Messieurs Azzoun et Bataille sont en accord avec l'ensemble des propositions. Mme Bouliane fera la rédaction et l'enverra à tous les membres pour approbation

**Représentants d'élèves au CÉ**

Mme Gagnon demande pourquoi il n'y a toujours pas de représentant d'élèves sur le CE. Mme Posso se dit également surprise qu'il n'y ait pas eu d'élection des élèves cette année et fera le suivi. Peut-être qu'il pourrait y avoir un représentant par bâtiment. M. Deslauriers spécifie l'obligation d'avoir 2 représentants nommés au CÉ.

**6. Levée de l'assemblée**

Clôture de la réunion à 21h30.

---

Mme Annick Bouliane, présidente

---

Mme Sabine Posso, directrice

Frédéric Bataille, secrétaire